



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 54

Votants : 71 (dont 17 procurations)

N°27

OBJET :

CULTURE

FESTIVAL JEUNE
PUBLIC
« TINTAMARRE »

SUBVENTION 2022
POUR UN ACCES DES
SCOLAIRES DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 24 juin 2022

Publiée ou notifiée
le : 24 juin 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Patrick BLETHON, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art. 10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les statuts de Vichy Communauté s'agissant de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels,

Vu la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 attribuant une participation statutaire à l'EPCC Vichy Culture d'un montant annuel de 20 000 € pour le développement d'une politique culturelle communautaire notamment à destination des jeunes publics, dont notamment la mise en place du festival « Tintamarre »,

Vu l'examen par la commission n°3 réunie le 30 mai 2022,

Considérant la volonté communautaire réaffirmée de soutenir l'accès des plus jeunes à la culture, en proposant à compter de 2022 une offre cohérente sur le territoire,

Considérant la volonté de renforcer la solidarité des territoires en facilitant l'accès aux équipements culturels du cœur urbain dédiés à la création et à la diffusion par la prise en charge le cas échéant des frais liés aux transports des enfants de l'agglomération,

Considérant la nécessité de soutenir la 15^{ème} édition du festival «Tintamarre» proposée aux élèves de l'enseignement primaire par l'association Musiques Vivantes, le Centre Culturel de Vichy, les théâtres de Cusset et du Geyser à Bellerive-sur-Allier, au mois de novembre 2022,

Considérant l'intérêt d'une programmation tournée principalement vers la musique (ce qui en fait son originalité dans le milieu de la diffusion jeune public) pouvant être également associée à d'autres arts comme le théâtre ou le cirque,

Considérant le bilan positif de ce dispositif mis en œuvre au cours des dernières années,

Propose au Conseil Communautaire :

> De renouveler le soutien apporté en faveur de l'accès des scolaires de primaire aux spectacles jeunes publics des théâtres de Cusset et du Geyser à Bellerive sur Allier en prenant en charge, pour l'année 2022, un spectacle par commune dans le cadre d'une enveloppe globale de 10 000 € (5 000 € par commune).

> De rembourser-les entrées auprès des structures culturelles, sur facture, à hauteur de 3€ par élève dans la limite d'un spectacle par école pour une enveloppe d'un montant total de 7 000 €.

> De rembourser les factures aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires de l'agglomération, sur justificatifs pour l'aide au transport (organisé par leur soin) dans les conditions suivantes :

o Lignes urbaines : remboursement sur la base du tarif réduit en vigueur pour les classes élémentaires et gratuité pour les classes maternelles de même que pour les accompagnants.

o Pour les établissements sans desserte urbaine ou insuffisamment desservis, prise en charge du transport dans la limite d'un bus par école.

L'enveloppe globale du transport est ainsi estimée à 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'adopter ces propositions,
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

	Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA
	DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002 4339988903, CN=Certinomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : vendredi 24 juin 2022 09:14:30

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°27 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022 -

Objet de l'acte : CULTURE - FESTIVAL JEUNE PUBLIC "TINTINMARRE" - SUBVENTION
2022 POUR UN ACCES DES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

.....
Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 24/06/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16JUI2022_27

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220616-16JUI2022_27-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes
Culture

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 27.pdf (99_DE-003-200071363-20220616-16JUI2022_27-DE-1-
1_1.pdf)